



Les Marches du Velay

Le 30/01/2014

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire Du mardi 16 décembre 2014

Le mardi 16 décembre 2014, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 9 décembre par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL
Madame Jeanine GESSEN
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER
Monsieur Eric PETIT
Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON avec un pouvoir de Monsieur Florian CHAPUIS, excusé
Monsieur Jean-Paul LYONNET
Madame Béatrice LAURENT-BARDON
Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON
Madame Christelle MICHEL-DELEAGE
Madame Françoise DUMOND
Monsieur Mathieu FREYSSENET
Madame Christine PETIOT
Monsieur Robert VALOUR
Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Ghislaine BERGER
Monsieur Yves BRAYE
Madame Valérie GIRAUD
Monsieur Antoine GERPHAGNON

Mme Isabelle GAMEIRO
Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD avec un pouvoir de Monsieur Patrice MOUNIER, excusé
Madame Maryvonne MASSARDIER

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET
Madame Karen JAY
Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Pierre MONCHER, Monsieur Patrice MOUNIER, Madame Laure CHANTELOUBE, Monsieur Florian CHAPUIS

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse
Madame Odile CHABALIER, rédacteur

Louis SIMONNET, Président, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire et cite les pouvoirs donnés par les élus absents à d'autres élus du Conseil.

Monsieur Marc PREBET est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 novembre 2014

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Règlement de Collecte des Ordures Ménagères - Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le règlement de collecte.

François Berger, Vice-Président en charge du développement durable présente le nouveau règlement de collecte des ordures ménagères dont la ré écriture a été rendue nécessaire par la mise en place de points de regroupements avec la présence de conteneurs à couvercle jaune, destinés à recueillir les déchets recyclables (corps creux et corps plats).

Jeanine Gessen souhaiterait que la collecte des encombrants cartons soit étendue au centre-ville de Beauzac, compte-tenu de la saturation des bacs jaunes existants.

Patrick Riffard formule la même demande concernant la commune de Saint Pal de Mons en précisant que la pré-collecte et la collecte ne sont pas adaptées aux besoins à ce jour.

François Berger indique qu'il convient d'être prudent sur ce sujet, la collecte des cartons représente un coût important pour un volume collecté assez faible. Il indique que ce point particulier sera étudié au cours de l'année 2015.

S'agissant des DASRI (déchets d'activités des services à risques infectieux) en milieu diffus utilisés par les patients qui se soignent eux-mêmes, François Berger indique qu'une filière de récupération existe par le canal d'un éco organisme spécialisé et qu'un certain nombre de pharmacies du territoire sont aujourd'hui agréées pour recevoir les boîtes à aiguilles des particuliers.

2 - Contrat Enfance-Jeunesse 2014 – 2017 conclu avec la CAF de Haute-Loire - Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le contrat Enfance-Jeunesse 2014 – 2017 conclu avec la CAF de Haute-Loire.

Dominique Freyssenet, Vice-Président chargé de l'Enfance-Jeunesse rappelle que les actions en faveur de l'Enfance-Jeunesse (crèche, halte-garderie, centres de loisirs, relais petite-enfance...) sont soutenues financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Loire par périodes de 4 ans et qu'il convient de renouveler le contrat pour la période 2014-2017.

Il donne la parole à Alexandre Peyrard, coordinateur Enfance-Jeunesse pour présenter les éléments de synthèse de ce contrat par un PowerPoint joint au présent compte-rendu.

Celui-ci se traduit par une reconduction des actions déjà existantes dans le précédent contrat dans des conditions identiques.

Au titre des temps péri-éducatifs, une partie du salaire du poste de coordination sera prise en charge.

Au total, malgré les hausses et les contraintes imposées, le montant de l'aide de la CAF s'établira annuellement à environ 500 000 € par an.

3 – Rond-Point « La Borie »

- Montage financier du projet – Approbation
- Modification des statuts de la CCMV - Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le projet et le financement de l'aménagement du Rond-Point de La Borie ainsi que le projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes Les Marches du Velay.

Monsieur Le Président rappelle les problèmes routiers posés par l'engorgement de la bretelle de sortie de la RN 88 sur l'échangeur Monistrol – Sainte Sigolène sur l'accès à la RD 44. Il indique qu'une étude avait été réalisée par le cabinet Trans mobilités en 2013. Celle-ci avait conclu en la nécessité de réaliser un rond-point sur la RD 44.

Il indique que le Conseil Général de Haute-Loire, pour 30 %, la Communauté de Communes et la Commune de Monistrol chacune par 1/6^e s'étaient engagées à financer ce projet. La part communautaire a dû être augmentée à 20 % afin de respecter les règles de financement de la DETR (80% d'aide publique maximum en cumulant DETR, CG43 et Commune)

L'Etat, également sollicité, a fait connaître son intervention possible par le canal de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant estimé à 209 210 €.

Cet engagement est toutefois conditionné par la réalisation en maîtrise d'ouvrage du projet par la Communauté de Communes ou la commune de Monistrol sur Loire.

Il propose de désigner la Communauté de Communes en cette qualité et propose d'arrêter le montage financier comme suit :

1/3 Conseil Général	232 455 €	33.33 %
1/6^e commune	116 228 €	16.64 %
Etat / DETR	209 210 €	30 %
Les Marches du Velay	139 473 €	20 %
	697 366 €	100 %

Dominique Freyssenet regrette le désengagement de l'Etat sur ce financement estimant que les collectivités locales ne devraient pas être appelées à régler un problème routier sur une route nationale.

Monsieur Simonnet fait observer que ce problème routier résulte en partie d'un accroissement d'activités que les collectivités ont souhaité sur leur territoire et qu'il convient de souligner l'engagement de Madame la sous-préfète pour trouver une solution de financement dans un contexte budgétaire difficile.

4 - Fixation d'une durée d'amortissement par le Centre Aquatique L'Ozen

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la fixation d'une durée d'amortissement du Centre Aquatique L'Ozen à 30 ans.

5 - Fixation d'un montant de provision suite à la liquidation de l'entreprise PRECITURN

A la suite de la liquidation de l'entreprise Préciturn, le montant de la créance irrécouvrable s'élève à 120 000 €. Luc Jamon propose de constituer une provision de 20 000 € sur l'exercice 2014 après qu'une opération identique pour un montant de 60 000 € ait été comptabilisée en 2013.

Jean-Paul Lyonnet souligne les difficultés actuelles de l'entreprise qui a été reprise en 2013 et indique qu'une prochaine réunion avec la direction, les représentants du personnel et les élus locaux aura lieu courant janvier.

La fixation du montant de la provision de 20 000 € sur le budget « Bâtiment locatif » exercice 2014 est approuvée à l'unanimité

6 - Décision Modificative n° 1 – Budget ZA La Borie

La fixation du montant de la provision de 20 000 € sur le budget « Bâtiment locatif » exercice 2014 est approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 00.

Monistrol sur Loire,
Le 30 janvier 2014

Le Président,
Louis SIMONNET

Le Secrétaire,
Marc PREBET

